



**L'an deux mil quinze, le dix juillet**

Le conseil municipal de la Commune de MOUAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Yves, Député-maire

**Date de convocation du conseil municipal** : 3 juillet 2015

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Présents** : MM. DANIEL Yves, MENAGER Yvan, HORHANT Alain, HAULBERT Sébastien, M<sup>mes</sup> DILER Nolwenn, LANGLOIS Karine, M. JARNOUX Olivier, M<sup>mes</sup> GAUTIER Rachel et Karine LEVIEIL.

**Absent ayant donné pouvoir** : M<sup>me</sup> KNOCKAERT-GUILLAUME Kitty à M<sup>me</sup> DILER Nolwenn

**Absent** : M. HARROUET Gilles

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> LANGLOIS Karine

**CANTINE  
PRIX DES REPAS ENFANTS ET ADULTES  
ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Suite à la présentation faite par M. Yvan MENAGER, Adjoint au maire, concernant la cantine scolaire, le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs à appliquer aux usagers du service, suite à la proposition tarifaire du fournisseur des repas.

Tarifs facturés à la commune par Océane de Restauration pour la rentrée 2015/2016 (identiques aux tarifs 2014/2015) :

1 repas enfant simple : 2,207 euros H.T. soit 2,33 € T.T.C.

1 repas adulte simple : 2,845 euros H.T. soit 3,00 € T.T.C.

Compte tenu des dépenses de prestation de la collectivité, le conseil, **à l'unanimité**, décide de revoir le tarif des tickets de cantine pour la rentrée 2015/2016 comme suit :

Enfant repas simple : 3,25 € TTC

pour mémoire année précédente (3,20 € TTC)

Adulte repas simple : 4,75 € TTC

pour mémoire année précédente (4,70 € TTC)

Monsieur le Député-maire est autorisé à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré au conseil municipal ledit jour.

Certifié exécutoire

Le 17 juillet 2015

**Le Député-maire,**

Reçu en Préfecture  
le

**Yves DANIEL**

Publié ou notifié  
le :